
President's report
Proposed loan
Republic of Côte d'Ivoire
Agro-Industrial Pole Project in the North-East

Project ID: 2000003006

Document: EB 2024/142/R.10/Rev.1

Agenda item: 3(a)(i)(d)(i)

Date: 18 September 2024

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 53.

Technical questions:

Bernard Hien
Regional Director
West and Central Africa Division
e-mail: b.hien@ifad.org

Messan Fumilayo Hermann
Country Director
West and Central Africa Division
e-mail: f.messan@ifad.org

Contents

Map of the project area	ii
Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	4
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	5
III. Risk management	9
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environment and social category	10
C. Climate risk classification	10
D. Debt sustainability	10
IV. Implementation	10
A. Organizational framework	10
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	11
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	12
VI. Recommendation	12
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	
III. Integrated project risk matrix	

Project delivery team

Regional Director:	Bernard Hien
Country Director:	Hermann F. Messan
Country Project Coordinator:	Odile Sarassoro
Lead Regional Technical Specialist, Rural Finance:	Jonathan Agwe
Finance Officer:	Austin Tatah
Climate and Environment Specialist:	Bernard Brou
Legal Officers:	Adriana Lucia and Jauregui Zabalaga

Map of the project area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
Map compiled by IFAD | 04-07-2024

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of Côte d'Ivoire
Executing agency:	Ministry of State, Ministry of Agriculture, Rural Development and Food Production
Total project cost:	EUR 225.80 million (US\$244.5 million)
Amount of IFAD loan under the performance-based allocation system (PBAS):	EUR 27.05 million ¹ (US\$29.30 million)
Terms of IFAD loan:	Blend: 25 years, including a grace period of 5 years, with a service charge of 0.75 per cent and interest rate of 1.25 per cent per annum in SDR (adjustments for single-currency loans)
Amount of IFAD loan (under the Borrowed Resource Access Mechanism (BRAM)):	EUR 42.48 million (US\$46 million)
Terms of IFAD loan under BRAM:	Ordinary: maturity period of up to 35 years, including a grace period of up to 10 years, with an average maturity period of up to 20 years, and an interest rate equal to the IFAD reference rate, including a variable spread.
Cofinancier:	African Development Bank (AfDB)
Amount of cofinancing:	EUR 100.57 million (equivalent to US\$108.9 million)
Terms of cofinancing:	Parallel cofinancing in the form of a loan
Contribution of partner financial service providers (banks and microfinance institutions [MFIs]):	EUR 6.74 million (US\$7.3 million)
Contribution of private sector:	EUR 3.23 million (US\$3.5 million)
Contribution of borrower/recipient:	EUR 8.86 million (US\$9.6 million)
Contribution of beneficiaries:	EUR 5.72 million (US\$6.2 million)
Financing gap:	EUR 31.12 million (US\$33.7 million)
Amount of IFAD climate finance:	EUR 38.60 million (US\$41.8 million)
Cooperating institution:	IFAD

¹ IMF exchange rate as at 31 July 2024.

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

1. **Political, economic and social context.** The Republic of Côte d'Ivoire has the largest economy in the West African Economic and Monetary Union and the third largest in the Economic Community of West African States (ECOWAS). Its economic growth (6 per cent in 2023) is driven by agriculture, which accounts for 20 per cent of GDP and over 60 per cent of export earnings. Agricultural growth is insufficiently inclusive and rural poverty persists. The fragile security situation in neighbouring Sahelian countries remains a national concern.
2. **Poverty, food security and smallholder agriculture.** In 2022, Côte d'Ivoire ranked 166th on the Human Development Index. The country's economic growth rate, 8.4 per cent between 2012 and 2017, helped to reduce the poverty rate from 55 per cent in 2011 to 37.5 per cent in 2021. Poverty remains prevalent in rural areas (54.4 per cent) and in certain geographical areas, notably the North-East (54 per cent).
3. **Specific context of the Zanzan district (North-East).** The district has a population of 1,344,865 people, of whom 80 per cent live in rural areas, 48.7 per cent are women and 75 per cent are under 35 years of age. Poverty remains high in the regions of Bounkani (45.7 per cent) and Gontougo (32.1 per cent).² The economy, which relies mainly on agriculture,³ is hampered by the limited capacity of small-scale agricultural producers, insufficient infrastructure, low agricultural productivity and inadequate access to markets and financial services.
4. **National strategic framework.** The National Development Plan (2021–2025) aims to bring about a structural transformation of the economy and foster strong, inclusive economic growth. The National Agricultural Investment Programme (2018–2025) focuses on agropoles, with the aim of establishing sustainable, competitive agriculture that will create equitably shared wealth in Côte d'Ivoire.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

5. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the project has been validated as:
 - Including climate finance
 - Gender-transformational
 - Nutrition-sensitive
 - Including adaptive capacity
6. **Gender and social inclusion.** Gender inequalities persist, with women accounting for 67 per cent of agricultural workers, but representing only 21.8 per cent of agribusiness operators and 2.3 per cent of the members of producer organizations. This situation is the result of women's lack of access to productive resources,⁴ markets and education.⁵
7. **Youth.** According to the 2021 general population and housing census, more than 75 per cent of the population is under 35 years of age. Agriculture remains the main source of employment for 41.9 per cent of the general population and 45.7 per cent of young people aged between 15 and 35. Young people in rural areas have limited access to training, educational opportunities and resources.⁶

² National Statistics Institute (2018).

³ Family farmers make up 70 per cent of agricultural producers.

⁴ Financing, inputs, technology and knowledge.

⁵ The majority (81.4 per cent) of women have no education at all.

⁶ Land, assets and financing.

8. **Persons with disabilities.** In 2021, the population of Côte d'Ivoire included 468,459 persons with disabilities.⁷
9. **Malnutrition.** Maternal and child nutrition is improving⁸ across the country, but stunting and wasting rates (20.2 per cent and 8.4 per cent, respectively) remain high in low-income rural households. Malnutrition in Zanzan is linked to the seasonal availability of food, limited access to nutritious food and the high cost thereof, and the lack of food diversity.
10. **Environmental degradation and climate change.** Deforestation is a major environmental problem, leading to land degradation, biodiversity loss and climate change vulnerability (droughts and rising temperatures).

Rationale for IFAD involvement

11. Zanzan is a production hub for locally consumed foodstuffs (20.2 per cent) and export products (8.4 per cent). Involving the rural poor in value chains for the production and processing of these products, using climate-smart technologies, will help put them on a sustainable path to economic growth.
12. The Government of Côte d'Ivoire wishes to build an agro-industrial pole in Zanzan to contribute to the country's structural transformation, in line with the IFAD Strategic Framework 2016–2025. It has called upon IFAD and the AfDB to build on the Bank's expertise in agropoles and the Fund's expertise in promoting inclusive value chains for vulnerable populations.

B. Lessons learned

13. The Agro-Industrial Pole Project in the North-East will build on lessons learned from the portfolios of IFAD⁹ and AfDB¹⁰ relating to agropoles, including lessons regarding stakeholder engagement, social engineering, stakeholder capacity-building, identification of private partners, access to economic and productive services, adaptation of the agropole model, development of enabling national policies, and leadership from public authorities.
14. In terms of project management, it will be necessary to define clear roles, recruit quality staff from the outset, design simple projects adapted to the capabilities of project staff, ensure a successful project start-up, recruit the project management team as soon as negotiations are completed, manage the project meticulously, and support the project coordination unit to ensure full ownership of the project approach.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

15. The project's development objective is to transform the agricultural sector in the target areas into a modern, market-oriented, climate-resilient and sustainable sector, offering fair and equitable access to income-generating opportunities and reducing poverty. The project will contribute to the achievement of the strategic objectives¹¹ of the country strategic opportunities programme 2020–2025 and is

⁷ Of whom 45 per cent were female, according to the 2021 general population and housing census.

⁸ 2022 Global Nutrition Report.

⁹ Support to Agricultural Production and Marketing Project (PROPACOM – West), Agricultural Value Chains Development Programme (PADFA) and Agricultural Emergency Support Project (AESP).

¹⁰ Agro-Industrial Pole Project in the Bélier region (2PAI-Bélier) and Agro-Industrial Pole Project in the North (2PAI-Nord).

¹¹ Improve national policies and strengthen national institutions; enhance the productivity and strengthen the resilience of smallholder farmers to climate change; and enhance value addition and access to markets.

also in line with the IFAD Strategic Framework 2016–2025, which focuses on enabling inclusive and sustainable transformation of rural areas.¹²

16. **Project area.** Zanzan is affected by poverty, low agricultural productivity, climate change, environmental degradation and low levels of social inclusion. It has significant agricultural potential, despite limited water resources. The project intervention areas will be selected on a participatory basis. Priority will be given to production areas with concentrations of vulnerable poor rural people, particularly areas offering investment potential for establishing value chains and infrastructure and for connecting small producers with aggregation centres and the agro-industrial park.
17. **Target value chains.** The project will focus on the following value chains: rice, market garden produce, chicken, combined with maize and soybeans, and yams. The following secondary value chains will be added:¹³ small-scale traditional livestock farming, honey, cashew nuts and shea.
18. **Target groups.** The project will target 222,075 beneficiaries, or 35,250 households, divided into three categories: (i) category C (17,100 households) will comprise micro and very small-scale farmers;¹⁴ (ii) category B will comprise micro, small and medium-sized enterprises (178);¹⁵ and (iii) category A (targeted by AfDB) will consist of very large enterprises.¹⁶
19. The target group will be selected in accordance with IFAD’s targeting policy and mainstreaming objectives. Category C will be targeted directly, with priority given to the rural poor living in production areas, women, young people, widowed persons and persons living with disabilities. Self-targeting is planned for category B, which will include candidate entrepreneurs responding to calls for projects focusing primarily on young people. With regard to category A, a commitment to developing equitable business relationships with category C and B groups will be essential.

B. Components, outcomes and activities

20. The project will have the following four components and ten subcomponents:¹⁷

Component A: Strengthening climate-smart and market-connected agricultural production systems

- Subcomponent A.1. Upgrading agricultural production infrastructure
- Subcomponent A.2. Capacity-building for small-scale producers and agricultural professional organizations
- Subcomponent A.3 Strengthening community resilience

Component B: Developing added value and access to markets

- Subcomponent B.1. Setting up processing and marketing infrastructure
- Subcomponent B.2. Building the capacity of aggregation, processing and marketing actors

Component C: Developing an enabling environment for agricultural activity

- Subcomponent C.1. Improving the provision of technical services
- Subcomponent C.2. Improving the provision of financial services

¹² By increasing poor rural people’s productive capacities; increasing their engagement in markets; and strengthening the environmental sustainability and climate resilience of the economic activities of rural populations.

¹³ With a view to improving the incomes of target groups through income-generating activities.

¹⁴ Characterized by low marginal returns and low added value.

¹⁵ Focusing on young people who are already active in the areas of aggregation, transformation, distribution, production or provision of goods and services.

¹⁶ With the potential to develop business relationships with categories B and C and generate jobs for young people.

¹⁷ A detailed description of the components and subcomponents may be found in the project design report.

- Subcomponent C.3. Improving the environment for private investment

Component D: Project management, monitoring and evaluation and coordination

- Subcomponent D.1. Knowledge management, sustainability and institutional support
- Subcomponent D.2. Project coordination

C. Theory of change

21. Zanzan faces various challenges, including remoteness from urban centres, inadequate infrastructure, limited access to markets, climatic vulnerability, few agribusinesses, poorly structured value chains, and gender- and age-based discrimination.
22. The project will help to meet these challenges by developing climate-smart production, processing and marketing infrastructure; building the capacity of farmers and livestock breeders; supporting small and medium-sized agrifood businesses; improving the business environment; eliminating gender inequalities; and promoting nutrition.

D. Alignment, ownership and partnerships

23. The project will contribute to Sustainable Development Goals 1, 2, 5, 8 and 13, as well as to six of the nine outcomes set out in the Sustainable Development Cooperation Framework.¹⁸ The project is in line with the IFAD Strategic Framework 2016–2025, the Inclusive Rural Finance Policy, the new Private Sector Engagement Strategy and the IFAD Information and Communications Technologies for Development Strategy. The project will contribute to IFAD’s gender equality and women’s empowerment objectives.
24. The project will also contribute to the achievement of the national objectives set out in the National Development Plan (2021–2025)¹⁹ and to the outcomes of the second National Agricultural Investment Programme (2018–2025). It will contribute to the National Nutrition Policy; the 2009 national policy document on equal opportunities, equity and gender; the country’s nationally determined contributions;²⁰ the Environmental Code;²¹ the National Gender and Climate Change Strategy (2020–2024) and the National Youth Policy (2021–2025).
25. Operational partnerships will be established with institutions specializing in the promotion of micro, small and medium-sized enterprises; producer support structures; the National Council for Nutrition, Food and Early Childhood Development and United Nations agencies.²²

¹⁸ (1) Modern, sustainable, competitive and resilient production systems; (2) access for small and medium-sized enterprises and industries to innovative systems for sustainable and inclusive economic diversification and to business opportunities and investments; (3) equitable access to minimum social protection and to quality health, nutrition, water, hygiene and sanitation services, including in emergency situations; (4) access for young people, girls and boys, to socioeconomic opportunities to enable them to realize their full potential; (5) access for women and girls to socioeconomic and technological opportunities for their empowerment and to services for the prevention of all forms of violence and assistance to victims; (6) access to terrestrial and marine ecosystems and to a living environment that is managed in a more sustainable, integrated and inclusive manner.

¹⁹ The project will contribute to the following objectives of the National Development Plan: (1) achieve the economic and social transformation needed to make Côte d’Ivoire an upper-middle-income country by 2030; (2) develop domestic industry to increase the availability of decent employment; (3) improve the productivity of factors of production, especially human capital; (4) strengthen state governance to support the private sector in a development process that leaves no one behind.

²⁰ See unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_CIV_2022.pdf.

²¹ See <https://www.environnement.gouv.ci/wp-content/uploads/2023/12/CODE-DE-LENVIRONNEMENT-COTE-DIVOIRE-2023.pdf>.

²² UNIDO, UN-Women, FAO, WFP, UNHCR and UNICEF.

E. Costs, benefits and financing

Project costs

26. The total cost of the project will be US\$244.45 million over an eight-year period. The base cost is US\$224.5 million, or 92 per cent of the total cost. The allowance for physical and financial contingencies is US\$19.95 million, or 8 per cent of the total cost. The investment costs amount to US\$233.34 million, representing 95.5 per cent of base costs. Recurring expenses, at US\$11.11 million, represent 4.5 per cent of base costs.
27. As per the multilateral development banks' methodologies for tracking climate change adaptation and mitigation finance, the total amount of IFAD climate finance for this project is estimated at US\$41,784,000.

Table 1
Project costs by component and subcomponent and financier
(Thousands of United States dollars)

Component/ subcomponent	IFAD (PBAS)		IFAD (BRAM)		AfDB		MFIs and banks		Beneficiaries		Private sector		Government (in cash)		National Government		Financing gap		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
Component A. Strengthening climate-smart and market-connected agricultural production systems																				
Subcomponent A.1.																				
Upgrading agricultural production infrastructure	7 302.3	10.7	34 057.6	49.8	20 764.3	30.4	-	-	5 512.9	8.1	-	-	-	-	764.1	1.1	-	-	68 401.3	28.0
Subcomponent A.2.																				
Capacity-building for small-scale producers and agricultural professional organizations	158.4	1.3	3 613.6	28.7	5 120.7	40.7	-	-	-	-	-	-	-	-	287.8	2.3	3 407.6	27.1	12 588.2	5.1
Subcomponent A.3.																				
Strengthening community resilience	-	-	1 020.5	8.9	10 393.0	90.2	-	-	-	-	-	-	-	-	109.7	1.0	-	-	11 523.2	4.7
Subtotal	7 460.8	8.1	38 691.8	41.8	36 277.9	39.2	-	-	5 512.9	6.0	-	-	-	1 161.6	1.3	3 407.6	3.7	92 512.6	37.8	
Component B. Developing added value and access to markets																				
Subcomponent B.1.																				
Setting up processing and marketing infrastructure	9 629.8	13.6	-	-	43 135.9	60.9	7 349.7	10.4	711.2	1.0	3 500.1	4.9	5 108.6	7.2	1 448.6	2.0	-	-	70 883.8	29.0
Subcomponent B.2.																				
Building the capacity of aggregation, processing and marketing actors	185.9	2.1	-	-	5 846.0	67.3	-	-	-	-	-	-	-	-	184.3	2.1	2 470.5	28.4	8 686.8	3.6
Subtotal	9 815.6	12.3	-	-	48 982.0	61.6	7 349.7	9.2	711.2	0.9	3 500.1	4.4	5 108.6	6.4	1 633.0	2.1	2 470.5	3.1	79 570.6	32.6
Component C. Developing an enabling environment for agricultural activity																				
Subcomponent C.1.																				
Improving the provision of technical services	-	-	774.2	7.3	2 078.6	19.7	-	-	-	-	-	-	-	-	953.9	9.0	6 739.0	63.9	10 545.6	4.3
Subcomponent C.2.																				
Improving the provision of financial services	7 501.8	23.2	6 093.8	18.8	6 571.4	20.3	-	-	-	-	-	-	-	-	26.5	0.1	12 168.6	37.6	32 362.0	13.2
Subcomponent C.3.																				
Improving the environment for private investment	-	-	440.3	10.6	3 074.6	74.1	-	-	-	-	-	-	-	-	193.3	4.7	440.3	10.6	4 148.5	1.7
Subtotal	7 501.8	15.9	7 308.2	15.5	11 724.6	24.9	-	-	-	-	-	-	-	1 173.7	2.5	19 347.9	41.1	47 056.1	19.2	
Component D. Project management, monitoring and evaluation and coordination																				
Subcomponent D.1.																				
Knowledge management, sustainability and institutional support	777.5	6.0	-	-	9 927.4	76.3	-	-	-	-	-	-	-	-	358.3	2.8	1 942.4	14.9	13 005.7	5.3
Subcomponent D.2.																				
Project coordination	3 744.3	30.4	-	-	1 943.5	15.8	-	-	-	-	-	-	-	-	89.0	0.7	6 530.3	53.1	12 307.1	5.0
Subtotal	4 521.8	17.9	-	-	11 871.0	46.9	-	-	-	-	-	-	-	447.3	1.8	8 472.7	33.5	25 312.8	10.4	
Total	29 300.0	12.0	46 000.0	18.8	108 855.4	44.5	7 349.7	3.0	6 224.1	2.5	3 500.1	1.4	5 108.6	2.1	4 415.5	1.8	33 698.7	13.8	244 452.1	100

Table 2
Project costs by expenditure category and financier
 (Thousands of United States dollars)

Expenditure category	IFAD (PBAS)		IFAD (BRAM)		AfDB		MFIs and banks		Beneficiaries		Private sector		Government (in cash)		National Government		Financing gap		Total		
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
Capital investment																					
A. Works and rural engineering	15 168.8	13.6	31 306.8	28.1	47 233.5	42.4	5 207.8	4.7	6 224.1	5.6	2 036.7	1.8	4 249.2	3.8	0.0		-	-	111 426.9	45.6	
B. Vehicles	234.3	39.3	-	-	291.7	48.9	-	-	-	-	-	-	-	-	70.0	11.7	-	-	596.0	0.2	
C. Equipment and material	474.9	2.2	137.3	0.6	16 704.3	78.3	1 440.3	6.8	-	-	928.7	4.4	272.4	1.3	1 065.3	5.0	312.7	1.5	21 335.9	8.7	
D. Training and workshops	634.4	3.4	2 277.9	12.3	10 966.7	59.2	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0	-	4 650.8	25.1	18 529.8	7.6	
E. Consultancies	2 066.1	6.2	4 301.7	12.9	15 080.6	45.3	701.6	2.1	-	-	534.6	1.6	587.0	1.8	3 280.3	9.8	6 752.5	20.3	33 304.4	13.6	
F. Goods, services and inputs	75.5	0.6	1 606.1	12.2	10 393.0	79.2	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0		1 042.6	7.9	13 117.2	5.4	
G. Grant	7 675.9	21.9	6 370.2	18.2	6 571.4	18.8	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0	-	14 409.8	41.1	35 027.3	14.3	
Total investment costs	26 330.0	11.3	46 000.0	19.7	107 241.2	46.0	7 349.7	3.1	6 224.1	2.7	3 500.1	1.5	5 108.6	2.2	4 415.5	1.9	27 168.4	11.6	233 337.6	95.5	
Recurrent costs																					
A. Salaries and allowances	2 569.3	27.2	-	-	1 016.3	10.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 873.3	62.1	9 458.9	3.9	
B. Operating expenses	400.8	24.2	-	-	597.9	36.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	656.9	39.7	1 655.6	0.5	
Total recurrent costs	2 970.0	26.7	-	-	1 614.2	14.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 530.3	58.8	11 114.5	4.5	
Total	29 300.0	12.0	46 000.0	18.8	108 855.4	44.5	7 349.7	3.0	6 224.1	2.5	3 500.1	1.4	5 108.6	2.1	4 415.5	1.8	33 698.6	13.8	244 452.1	100.0	

Table 3
Project costs by component and subcomponent and project year
(Thousands of United States dollars)

<i>Component and subcomponent</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>Total</i>
Component A. Strengthening climate-smart and market-connected agricultural production systems									
Subcomponent A.1. Upgrading agricultural production infrastructure	1 843.0	2 076.4	28 088.0	26 412.9	435.5	34.1	-	-	58 890.0
Subcomponent A.2. Capacity-building for small-scale producers and agricultural professional organizations	729.5	2 579.2	4 079.1	3 959.5	613.2	15.4	-	-	11 975.8
Subcomponent A.3 Strengthening community resilience	33.8	1 606.5	5 303.0	4 304.5	66.3	103.0	15.4	-	11 432.5
Subtotal	2 606.3	6 262.1	37 470.0	34 677.0	1 115.0	152.5	15.4	-	82 298.4
Component B. Developing added value and access to markets									
Subcomponent B.1. Setting up processing and marketing infrastructure	-	18 033.2	26 054.5	20 244.0	2 989.6	-	-	-	67 321.2
Subcomponent B.2. Building the capacity of aggregation, processing and marketing actors	90.3	1 183.0	3 576.0	2 965.7	520.9	84.5	-	-	8 420.4
Subtotal	90.3	19 216.2	29 630.5	23 209.7	3 510.4	84.5	-	-	75 741.6
Component C. Developing an enabling environment for agricultural activity									
Subcomponent C.1. Improving the provision of technical services	1 933.9	1 674.1	4 150.4	2 086.3	24.0	22.1	22.1	-	9 913.0
Subcomponent C.2. Improving the provision of financial services	96.0	739.4	5 757.8	10 365.8	11 920.8	-	-	-	28 879.8
Subcomponent C.3: Improving the environment for private investment	512.0	819.4	1 537.3	1 229.8	-	-	-	-	4 098.5
Subtotal	2 541.8	3 232.9	11 445.5	13 682.0	11 944.8	22.1	22.1	-	42 891.3
Component D. Project management, monitoring and evaluation and coordination									
Subcomponent D.1. Knowledge management, sustainability and institutional support	286.0	1 278.8	5 352.2	4 425.2	471.3	506.1	348.2	-	12 667.7
Subcomponent D.2: Project coordination	1 267.3	1 705.2	1 375.9	1 375.9	1 375.9	1 358.8	1 274.5	1 163.8	10 897.3
Subtotal	1 553.3	2 984.0	6 728.0	5 801.0	1 847.1	1 864.9	1 622.7	1 163.8	23 565.0
Total base costs	6 791.8	31 695.2	85 274.1	77 369.6	18 417.4	2 124.0	1 660.2	1 163.8	224 496.2
Total	7 038.7	33 943.3	91 188.0	84 654.5	21 680.4	2 490.6	1 994.2	1 462.5	244 452.1

Financing and cofinancing strategy and plan

28. The financing and cofinancing plan (parallel cofinancing with AfDB) is as follows: (i) IFAD (PBAS): US\$29.30 million, (ii) IFAD (BRAM): US\$46 million; (iii) AfDB: US\$108.85 million; (iv) partner financial service providers: US\$7.3 million; (v) beneficiaries: US\$6.2 million; (vi) private sector: US\$3.5 million; (vii) Government (in cash): US\$5.1 million; (viii) Government (tax exemptions): US\$4.4 million.
29. Discussions have been initiated with potential cofinanciers (OPEC Fund for International Development, Inter-American Development Bank, ECOWAS Bank for Investment and Development, West African Development Bank, Arab Bank for Economic Development in Africa, Belgian Development Agency, Japan International Cooperation Agency) with the aim of closing the financing gap of US\$33.7 million. This gap might also be financed during the cycles covered by the Thirteenth and Fourteenth Replenishments of IFAD's Resources, under the PBAS or BRAM.²³

Disbursement

30. Disbursements will be made in accordance with the IFAD Loan Disbursement Handbook and the procedures described in the IFAD Financial Management and Financial Control Handbook for borrowers. Coordination among financiers will take place through bimonthly or ad hoc meetings.

Summary of benefits and economic analysis

31. The financial and economic analysis²⁴ shows that, in all the financial models analysed, the benefit/cost ratios are greater than one, meaning that the benefits obtained are always greater than the costs.
32. The economic analysis²⁵ of the project over 20 years, applying a discount rate of 8 per cent, shows that the total cost of the project over eight years amounts to US\$244.45 million. The base economic internal rate of return (EIRR) is 21 per cent and the net present value is US\$187.13 million. Sensitivity tests confirm the robustness of the analysis, with EIRRs above 8 per cent in various scenarios, which is comparable with the long-term opportunity cost of capital and ensures economic viability.

Exit strategy and sustainability

33. The implementation arrangements will rely on national public and private entities responsible for ensuring the sustainability of interventions and the withdrawal of the project coordination unit (PCU). The exit and sustainability strategy is based on five pillars: (i) institutional sustainability, thanks to the pole's governance, infrastructure and facilities; (ii) financial sustainability through the financial mechanism; (iii) technical sustainability through the supply chains developed; (iv) environmental and socioeconomic sustainability through social inclusion; (v) a plan for transferring PCU functions to pole bodies, with a strategy for scaling up.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

34. Table 4 summarizes the major risks by category and magnitude.

²³ Subject to financing conditions to be determined, internal procedures and subsequent approval by the Executive Board.

²⁴ Based on production models upstream and downstream of the value chains considered.

²⁵ The economic analysis includes all capital and operating expenditures and takes into account the additional net revenue to be derived from the financial models likely to be financed.

Table 4

Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Fragility and security	Substantial	Substantial
Political commitment	Substantial	Substantial
Climate change vulnerability	Substantial	Substantial
Implementation arrangements	Substantial	Substantial
Accounting and financial reporting	Substantial	Substantial
Project internal controls	Substantial	Substantial
Flow and disbursement of project funds	High	High
Project budgeting	Substantial	Substantial
Project organization and staffing	Substantial	Substantial

B. Environment and social category

35. The environmental and social risk of the project is high owing to potential degradation of vegetation cover and the lack of integrated waste, soil, water and pest management. The social risks include agrochemical poisoning, conflicts between transhumant communities, the exclusion of young people and women, child labour, economic displacement of certain populations, influx of workers and loss of customary rights. Through an inclusive approach to risk mitigation, the project will strengthen producers' capacity to adopt good environmental, social and climate practices.

C. Climate risk classification

36. The project has a substantial climate risk. The project area is exposed to a high risk of climate-related disasters.²⁶ Rising temperatures in the Bounkani region and reduced rainfall put the Zanzan district at risk of flooding. The project will improve climate resilience²⁷ and promote increased agricultural productivity and value-added through climate-resilient infrastructure.

D. Debt sustainability

37. According to the latest debt sustainability analysis carried out by the IMF and the World Bank and published in April 2024, the external and overall debt of Côte d'Ivoire are sustainable; the country is at moderate risk of external debt distress and has limited space to absorb shocks. External debt and overall debt are vulnerable to export shocks and exchange rate depreciation. These shocks would adversely affect the sustainability of the country's external debt.

IV. Implementation**A. Organizational framework****Project management and coordination**

38. The executing agency is the Ministry of Agriculture, Rural Development and Food Production (Ministry of State); a steering committee and a regional consultation framework will be set up. Day-to-day management of the project will be carried out by the PCU, under the supervision of the Planning, Statistics and Projects Directorate. The PCU's main responsibilities will be to coordinate, oversee and monitor all project activities. Project officers will be recruited competitively on the basis of performance contracts.²⁸

²⁶ Water shortages, extreme heat and bush fires.

²⁷ Reduction of energy consumption, increase of soil carbon stocks and reduction of food waste.

²⁸ The terms of reference will be validated by IFAD and AfDB.

Financial management, procurement and governance

39. **Financial management.** Financial management will be overseen by the PCU finance team, led by an administrative and financial manager who will supervise finance, accounting and administrative operations, with support from two senior accountants and two assistant accountants, for whom IFAD and AfDB will share responsibility. Two separate accounting systems will be maintained, in line with each financier's own procedures. A public accountant and a financial controller will reinforce internal control. The financial statements will comply with the new accounting standards of the Organization for the Harmonization of Business Law in Africa applicable to not-for-profit entities (not-for-profit accounting system).²⁹ The financial year will run from 1 January to 31 December. The Inspectorate-General of Finance will be entrusted with the internal audit function. External audits will be conducted separately, in accordance with the requirements of each financier.
40. **Procurement.** Contracts for goods, works and services financed by IFAD will be awarded in accordance with the borrower's domestic regulations,³⁰ provided that they are consistent with IFAD's guidelines and policies. For AfDB, procurement will be carried out in accordance with the Bank Group's procurement policy³¹ and the provisions of the financing agreement.
41. Project staff and stakeholders will be trained in AfDB and IFAD policies and guidelines. The procurement manager will be supported by a procurement officer for the IFAD funding.

Target group engagement and feedback and grievance redress

42. Consultations with beneficiaries will be carried out.³² To safeguard rural communities' land access and use rights, a free, prior and informed consent procedure will enable communities to decide whether or not to accept the proposed initiative.

Grievance redress

43. A grievance redress mechanism will be integrated into the stakeholder participation plan, and the necessary tools³³ will be fine-tuned by specialists in the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures. Grievances that cannot be resolved at project level may be referred to IFAD.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

44. **Planning.** With regard to planning, the experience of IFAD and other pole projects in Côte d'Ivoire and elsewhere will serve as a reference. Key public and private partners will be mobilized to implement the annual workplan and budget for the first 18 months. Each year, the annual workplan and budget for the following year will have to be drawn up and submitted to IFAD for its no objection by 30 November at the latest.
45. **Monitoring and evaluation.** Digitalization of data collection records will enable real-time monitoring of indicators, based on data validated first by field offices³⁴ and then at the central level. Quarterly and annual reports will be prepared for the responsible ministry and IFAD. Specific studies will include: a baseline study at start-up, a midterm impact survey and end-of-project impact surveys.

²⁹ In effect since January 2024.

³⁰ Pursuant to Order No. 2019-679 of 24 July 2019.

³¹ Issued in October 2015.

³² Information campaign on project benefits and approaches, including aggregation partnerships; participation of local authorities in targeting beneficiaries; validation of the selection of value chains, production areas, infrastructure sites and vulnerable beneficiaries; connection of agricultural producer organizations to a digital platform to ensure visibility and traceability of operations.

³³ Complaint forms and procedures.

³⁴ In Bondoukou and Bouna.

Learning, knowledge management and communications

46. A participatory strategy for knowledge management and policy dialogue, aligned with the monitoring and evaluation objectives, will generate lessons that will inform agricultural policies.

Innovation and scaling up

47. Innovations that encourage large-scale replication of the project will be promoted, in particular: (i) the inclusion of beneficiaries in aggregation partnerships; (ii) the extension of existing local initiatives; (iii) a tripartite financial mechanism; and (iv) an inclusive system of governance.

C. Implementation plans**Implementation readiness and start-up plans**

48. To ensure a rapid start-up, withdrawals of funds to cover start-up costs incurred before the general pre-disbursement conditions have been met will not exceed US\$500,000.³⁵

Supervision, midterm review and completion plans

49. Supervision will be carried out by IFAD, through regular support missions organized in collaboration with the responsible ministry and the PCU and through midterm and project completion reviews.

V. Legal instruments and authority

50. A financing agreement between the Republic of Côte d'Ivoire and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
51. The Republic of Côte d'Ivoire is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
52. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

53. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on blend terms to the Republic of Côte d'Ivoire in an amount of twenty-seven million fifty thousand euros (EUR 27,050,000) (equivalent to US\$29,300,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Republic of Côte d'Ivoire in an amount of forty-two million four hundred and eighty thousand euros (EUR 42,480,000) (equivalent to US\$46,000,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

³⁵ The Government (which is responsible for overseeing the project and representing the borrower) will submit the budget and the request for a cash advance to cover start-up costs to IFAD for its no objection.

Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 23 août 2024)

Prêt No : _____

Prêt Additionnel No : _____

Nom du Projet : Projet de Pôle Agro-industriel dans le Nord Est (2PAI-NE) ("le "le Projet")

La République de Côte d'Ivoire

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

Attendu QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un prêt additionnel pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

Attendu QUE des cofinancements dont celui du Groupe de la Banque Africaine du Développement (BAD) sont envisagés et démarreront après la mise en place du financement FIDA.

L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet³⁶;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt et un Prêt Additionnel, ensemble (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

³⁶ Élargir le préambule en fonction des besoins, par exemple en établissant des liens avec d'autres projets financés par le FIDA

1. A. Le montant du Prêt A est de vingt-sept millions cinquante mille euros (27 050 000 EUR).

B. Le montant du Prêt B est de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros (42 480 000 EUR).
3. Le Prêt A est accordé à des conditions, et assorti d'un taux d'intérêt sur le montant principal restant dû et à des frais de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et la commission de service déterminé seront fixés pour le cycle de vie de l'emprunt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du service de l'emprunt, et auront une échéance de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds.
4. Le Prêt B est accordé à des conditions ordinaire et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d'un délai de remboursement de vingt-neuf (29) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.
5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
6. L'exercice financier débute le 1^{er} Janvier.
7. Le remboursement du (principal) et le paiement (des intérêts) (de la commission de service) du Prêt A et du Prêt B sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.
8. Il y aura deux comptes désigné(s) en EUR, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert au nom du Projet par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter les comptes désignés.
9. Il y aura un compte d'opération en FCFA ouvert par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au nom du Projet auprès de la Banque du Trésor afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.
10. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant d'environ quatre millions quatre-vingt mille euros (4 080 000 EUR) sous forme d'exonérations d'impôt, la prise en charge des indemnités du contrôleur financier et de l'agent comptable qui seront mis à la disposition du Projet et d'apport en numéraire d'environ quatre millions sept cent vingt mille euros (4 720 000 EUR).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement sera six mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

2. L'élément suivant est désigné comme de motif supplémentaire d'annulation du présent accord :

Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions préalables au premier décaissement :

- a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
- b) Le personnel clé du Projet a été recruté de manière compétitive conformément à la section 8 Annexe 1 du présent Accord.
- c) Les comptes désignés et le compte d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les activités du Projet et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet est approuvé par le FIDA.
- f) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur

Ministre des Finances et du Budget
Adama COULIBALY
Abidjan-Plateau, Immeuble SCIAM 19^e étage
Tel : +225 2720302525
Télécopie : +225 2720302528

Pour le Fonds :

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

[Nom officiel du pays]

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date : _____³⁷

Fonds international de
développement agricole

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date : _____

³⁷ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Le nombre de bénéficiaires est 222 075 dont 35 250 ménages avec trois cibles : (i) catégorie C (17.100 ménages) des micros et très petits exploitants agricoles³⁸, (ii) catégorie B des micros, petites et moyennes entreprises (178 MPME³⁹), et (iii) catégorie A (ciblée par la BAD), des très grandes entreprises.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Zanzan est affecté par la pauvreté, une faible productivité agricole, le changement climatique, la dégradation de l'environnement et une faible inclusion sociale. Il dispose d'un important potentiel agricole malgré des ressources en eau limitées. La sélection des zones d'intervention sera participative, priorisant les bassins de production raisonnables, concentrant des populations rurales pauvres vulnérables, offrant un potentiel d'investissement pour structurer les filières et infrastructures, et permettant de connecter les petits producteurs aux centres d'agrégation et au parc agro-industriel.

3. *Chaînes de valeur ciblées.* Le projet ciblera prioritairement les chaînes de valeurs suivantes : riz, produits maraîchers, le poulet en continuum avec le maïs et le soja, l'igname. S'ajouteront des chaînes de valeur secondaires : petit élevage traditionnel, miel, anacarde, karité.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet 2PAI-NE, est de transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, orienté vers le marché, résilient au climat et durable, offrant un accès juste et équitable à des opportunités de revenus et réduisant la pauvreté. Il contribue à la réalisation des objectifs stratégiques⁴⁰ du COSOP 2020 – 2025 et est également en ligne avec le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 pour une transformation inclusive et durable des zones rurales.

5. *Composantes.* Le projet est articulé autour des quatre composantes et dix sous-composantes suivantes :

5.1. *Composante A :* Renforcement des systèmes de production agricole intelligents face au climat et connectés aux marchés, comprend trois sous-composantes: (A.1) Amélioration des infrastructures de production agricole ; (A.2) Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles ; (A.3) Renforcement de la résilience des communautés

5.2. *Composante B :* Promotion de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés avec deux sous-composantes : (B.1) Mise en place des infrastructures de transformation et de mise en marché ; (B.2) Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché.

5.3. *Composante C :* Création d'un environnement favorable à l'économie agricole, avec trois sous-composantes:(C.1) Amélioration de l'offre des services techniques ; (C.2) Amélioration de l'offre des services financiers ; (C.3) Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé.

³⁸ Caractérisés par des rendements marginaux, et une faible valeur ajoutée

³⁹ En mettant l'accent sur les jeunes déjà actifs dans l'agrégation, la transformation, la distribution, la production ou la fourniture de biens et services

⁴⁰ l'amélioration des politiques nationales et le renforcement des institutions nationales; l'accroissement de la productivité et le renforcement de la résilience des petits producteurs face aux changements climatiques ; et le renforcement de la création de la valeur ajoutée et l'accès aux marchés

5.4 *Composante D* : Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet avec deux sous-composantes : (D.1) Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel ; (D.2) Coordination du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *Agent principal du Projet*. L'agent principal du Projet est le Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Production Vivrières (MEMINADERPV) ;

7. *Comité de Pilotage du Projet (COP)*. Il sera mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural et des Production Vivrières (MEMINADERPV) et sera chargé de définir les orientations stratégiques et opérationnelles du projet. La composition du comité de pilotage est décrite dans le document de conception du projet. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

8. *Cadre régional de concertation (CRC)*. Les CRC aura pour vocation l'harmonisation des interventions de développement, les arbitrages locaux et la recherche de l'équilibre régional. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

9. *Unité de Coordination du Projet (UCP)*. Le siège de l'UCP basée à Bondoukou (Gontougo). Une antenne légère sera établie à Bouna (Bounkani). La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'UCP sous la supervision de la DGSP. L'UCP aura pour tâches principales, la coordination, le contrôle et le suivi de l'ensemble des activités du projet. La composition de l'UCP est décrite dans le document de conception du projet et le personnel clé est constitué d'un coordonnateur, d'un responsable administratif et financier, d'un expert en suivi-évaluation, d'un responsable en passation des marchés. Les cadres du projet seront recrutés sur une base compétitive. Ils signeront des contrats de performance.

10. *Planification et Suivi et évaluation*. Chaque année, le PTBA de l'an n+1 devra être élaboré par l'UCP. Il devra être soumis au FIDA pour avis de non-objection. Le système de suivi-évaluation (SSE) s'appuyant sur le cadre logique sera mis en place. Le dispositif de suivi sera digitalisé à travers des fiches de collecte digitalisées pour permettre un suivi en temps réel des indicateurs avec des données validées au niveau de l'antenne puis centralement. Des missions de supervisions conjointes FIDA-Gouvernement seront réalisées chaque année. Des rapports périodiques sur la mise en œuvre du projet seront produits par l'UCP pour validation.

A partir d'une enquête de référence qui sera réalisée au démarrage du projet, une revue et enquête d'effets seront conduite à mi-parcours de la mise en œuvre du projet et en fin de projet, une revue d'achèvement et une enquête d'impact seront réalisées.

11. *Gestion des savoirs*. Une stratégie participative de gestion des savoirs et de dialogue politique alignée avec les objectifs du suivi-évaluation permettra de dégager des leçons qui informeront les politiques agricoles.

12. *Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)* : Le projet dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes intégré dans le Plan de Participation des Parties Prenantes (PPP), qui est conçu pour être facile d'accès et permettre de traiter rapidement les préoccupations et les plaintes des parties touchées par le projet.

13. *Gestion Comptable et financière*. La gestion comptable et financière du projet sera assurée par l'équipe composées de comptables et d'assistants comptables dirigée par un Responsable Administratif et Financier (RAF), qui est responsable de l'efficacité opérationnelle, et de la supervision stratégique des finances, de la comptabilité et des opérations administratives du projet. Les états financiers seront préparés conformément aux nouvelles normes comptables OHADA relatif au Système comptable des entités à but

non lucratif (SYCEBNL), entrées en vigueur en janvier 2024. L'exercice fiscal s'étendra du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les audits externes seront effectués séparément, en fonction des exigences du bailleur de fonds. L'audit interne sera assuré par l'Inspection Générale des Finances (IGF) selon une convention qui sera signé avec le projet.

14. *Passation des marchés.* Les marchés des biens, des travaux et des services, financés par les ressources du FIDA, seront attribués conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur en matière de passation des marchés, ceci dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA sur la passation des marchés. La passation des marchés du projet sera alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption, ainsi qu'aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Le responsable de passation des marchés sera soutenu par un chargé de passation des marchés.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Financement.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Total	Montant alloué au titre du Prêt A (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt B (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	12 610 000	26 030 000	100% hors contribution des bénéficiaires
II. Équipement et matériel	660 000	1 450 000	100% hors taxes et hors Contribution des bénéficiaires
III. Consultation	2 250 000	5 470 000	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Dons et Subventions	150 000	230 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Fonds de garantie et de crédit	2 470 000	0	
VI. Coûts de fonctionnement	6 240 000	5 070 000	100% hors contribution du Gouvernement
Non alloué	2 670 000	4 230 000	
TOTAL	27 050 000	42 480 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses "d'Équipement et Matériel" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses relatives aux véhicules, Biens services et Intrant
- ii) Les dépenses de "Consultations" de la catégorie III incluent les dépenses liées aux formations et aux ateliers.
- iii) La catégorie V " Fonds de garantie et de crédit" comprend la ligne de crédit. Le fonds de garantie (10%) et la ligne de crédit (90%) ne seront décaissés qu'une fois que toutes les conditions et mécanismes créant le fonds et les modalités de crédit auront été mis en place et auront reçu l'avis de non-objection du FIDA.
- iv) Les dépenses de "Salaires et Indemnités" de la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

2. Modalités de décaissement

- a) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et lorsque les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- b) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III "Consultations" et IV " coût de fonctionnement" engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de Quatre cent soixante mille euros (460 000 EUR). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Les frais de démarrage comprendront notamment (i) la mise en place de l'UCP et ainsi que les salaires du personnel clé; (ii) la formulation du manuel de mise en œuvre du projet, y compris les procédures financières, le manuel de comptabilité et de passation de marchés ; (iii) la préparation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation de marchés ; (iv) l'organisation d'un atelier de démarrage ; (v) le déploiement d'un logiciel de comptabilité approprié et le système de suivi-évaluation; (vi) la finalisation de l'étendue des travaux et des termes de référence de l'audit interne ainsi que la signature de la convention avec l'IGF

- c) Modalités d'audit : Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, de comptabilité et de rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PS&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord].

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que à compétence égale, à privilégier les candidatures des femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que :

- (a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable ;
- (b) les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet ;
- (c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés ;
- (d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale ;
- (e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet sont respectés⁴¹;
- (f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

⁴¹ Voir BIT 169, 1989, une fois ratifié.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés au [_____] [et aux autres agents d'exécution] pour la mise en œuvre du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet ; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* L'emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du projet est :* le Coordonnateur du projet, le Responsable administratif et financier, le Responsable du suivi et de l'évaluation ainsi que le responsable de passation des marchés. L'ensemble du personnel clé du projet sera recruté par voie compétitive.

Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel cadre décrit dans le document de conception du projet dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel cadre du projet sera détaché auprès de l'unité de coordination du projet s'il s'agit de fonctionnaires, recruté selon la réglementation nationale du travail ou dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet est soumis à l'examen préalable du FIDA, tout comme le licenciement du personnel clé du projet. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du projet/programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans de gestion des pesticides, (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. L'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur divulguera le projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du projet s'assurent que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;

- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée 2PAI-NE	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	Established and effective delivery mechanisms and capacities to deal with the remote location context. Average Rural Household size in Gountougo and Bounkani Regions is respectively 5.6 and 7.9 members, according to the Recensement des exploitations et exploitations agricoles, Statistics bureau of Côte d'Ivoire, Volume 3 (2019) (FAO, 2019. REEA, Vol 3).
	Hommes - Hommes	0	2 622	21 150				
	Femmes - Femmes	0	1 748	14 100				
	Jeunes - Jeunes	0	2 185	17 625				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	4 370	35 250				
	Homme - Pourcentage	0	60	60				
	Femme - Pourcentage	0	40	40				
	Jeunes - Pourcentage	0	50	50				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	27 531	222 075	Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages - Ménages	0	4 370	35 250				
	Objectif du projet Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à réduire les importations et accroître les exportations de produits agricoles dans la zone cible. Objectif de développement Transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, résilient et durable, orienté vers le marché, offrant des opportunités de revenus justes et équitables à tous les acteurs de la chaîne de valeur.	2. Incidence of poverty and climate vulnerability in the intervention regions				SMART survey	Year 6	
Incidence of poverty and climate - Pourcentage		0	-5	-10	HSE RDMT method	Year 6	Government IFAD	
People who have increased their resilience index value by at least 20% by the end of the programme								
Females - Pourcentage		0	40	40				
Young - Pourcentage		0	50	50				
People able differently - Pourcentage		0	2.5	2.5				
Number of people - Nombre		0	4 042	32 606				
1.2.8 Women reporting minimum dietary diversity (MDDW)				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD		
Households-number		0	437	10 575				
Households- Pourcentage		0	10	30				
Household members (number)		0	2 753	66 623				
Women- number		0	437	10 575				
Women - Pourcentage		0	10	30				
SF 2.1 Percentage of households reporting satisfaction with project services				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD		
Households - Pourcentage		45	75					
Households- number	0	1 967	26 438					
Household members (number)	0	12 389	166 556					
3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD	Enabling conditions for the promotion and appropriation of sustainable technologies Effective	
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	9 636	155 453					
Ménages - Pourcentage	0	35	70					
Ménages - Ménages	0	1 530	24 675					
Producers reporting an increase in income of at least 30%				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD		
Producers reporting - Pourcentage	0	25	60					

sont établies/améliorées et gérées de manière durable	Jeunes - Jeunes	0	600	2 400				
	Nombre total de personnes ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre - Nombre de personnes	0	1 200	4 800				
Produit 1.3 : La résilience communautaire a augmenté	Number of hectares of lowland	0	500	2000	0	Semi-annual	Coordination Unit	
	Number of hectares of vegetable farming	0	200	500				
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Quality expertise available and speed in procurement procedures
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	12000	29500				
	Hommes - Hommes	0	7 200	17 700				
	Femmes - Femmes	0	4 800	11 800				
	Ménages - Ménages	0	12 000	29 500				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	75 600	185 850				
	Jeunes - Jeunes	0	6 000	14 750				
	Effet direct 2 : Augmentation de la valeur ajoutée après la récolte, dans la transformation et la commercialisation des chaînes de valeur agricoles ciblées	IE 2.1: Individuals demonstrating an improvement in empowerment				IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit
Total persons (number)		0	2 000	4 800				
Total persons (%)		0	46%	14%				
Female-number		0	1 800	4 400				
Female (%)		0	41%	12%				
Males (%)		0	5%	1%				
Males- Number		0	200	400				
POs reporting an increase in marketed volumes of at least 20% in the target commodities					M&E System Annual performance survey	Year 2, 3,4,5,6,7	Coordination Unit	Market operators co-invest in target industries For Indicator
POs reporting an increase in marketed volumes -		0	30	70		Baseline, Mid-term, Completion		SF2.2 Service providers with adequate ability are available
Pourcentage (%)								
2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices					IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	
Nombre d'entreprises - Entreprises		0	53	116				
Pourcentage d'entreprises - Pourcentage		0	30	65				
SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet					IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	
Membres des ménages - Nombre de personnes		0	8 259.30	144 348.75				
Ménages dirigés par une femme - Ménages		0	524.40	9 165.0				
Ménages) - Pourcentage		0	30	65				
Ménages (nombre) - Ménages		0	1 311	22 913				
2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes					IFAD COI survey Market	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	
Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux - Pourcentage		0	15	30				
Nombre d'organisations de producteurs ruraux - Organisation	0	25	50					
Organisations de producteurs ruraux avec des femmes occupent des postes de direction - Organisation	0	5	10					
Nombre de membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	1 485	2 970					
Femmes membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	594	1 188					
Hommes membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	891	1 782					
Jeunes membres des organisations de producteurs - Nombre	0	743	1 485					
2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities				IFAD COI survey Market	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit		
Households - Pourcentage	0	30	65					
Households-number	0	1 311	22 913					
Households member (number)	0	8 259	144 349					
Produit 2.1 : Les capacités opérationnelles et techniques des producteurs agricoles, des transformateurs et des micro, petites et moyennes entreprises (m-PME) dans les chaînes de	2.1.3: Rural producers' organizations supported				Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit	
	Functional POs and SME enterprises - Pourcentage	0	50	165				
	Entrepreneurial initiatives.				Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit	
	Entrepreneurial initiatives. - Nombre	0	50	165				
	SMEs with improved innovative technologies (including digital)				Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit	
	SMEs with improved innovative technologies - Nombre	0	50	165				
	2.1.1. Rural Enterprises accessing Business Development Services							
	0	35	178					

valeur sélectionnées sont augmentées								
Produit	2.1.6: Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Speed in procurement procedures
2.2 : Les infrastructures rurales résilientes au climat (y compris, par exemple : les routes rurales, les routes de desserte, l'approvisionnement en électricité, etc.) sont établies/améliorées et fonctionnent	Storage, preservation and processing - Nombre	0	50	200				
Effet direct	Producers who directly benefitted from transformative and innovative agri-services promoted by the project in select value chains				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3 : Les investissements privés transformateurs et innovants dans le secteur agricole (dans des chaînes de valeur sélectionnées) sont encouragés	Producers who directly benefitted from transformative and innovative agri-services - Number	0	500	17100				
	Category C: Small scale producers - Number	0	1100	17100				
	Category C - Number Men (60%) - Number	0	660	10260				
	Category C - Number Women (40%) - Number	0	440	6840				
	Category C - Number Youth (50%) - Number	0	550	8550				
	Category B - Via micro-small and medium sized enterprises (MSMEs) (average 75 per MSME approximatively, 178 MSMEs) - Nombre	0	2670	13350				
	Category B: Number Men (60%) - Number	0	1602	8010				
	Category B: Number Women (40%) - Number	0	1068	5340				
	Category B: Number Youth(50%) - Number	0	1335	6675				
Produit	Structuring, promotion and leadership initiatives supported				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3.1 : L'environnement propice aux investissements privés et public-privés durables est amélioré (renforcement des capacités des institutions publiques, dialogue politique, amélioration de la réglementation, etc.)	Number of Structuring, promotion and leadership initiatives - Number	0	100	300				
Produit	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3.2 : Les entreprises (PME et grandes) et producteurs du secteur agroalimentaire ont accès à des produits et services financiers sur mesure, adaptés et sensibles au changement climatique	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne -Nombre	0	2 800	9 600				
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Nombre	0	3 500	12 000				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne -Nombre	0	4 200	14 400				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit -Nombre	0	800	4 800				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	533	3 200				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	667	4 000				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne - Nombre	0	4 000	24 000				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	1 333	8 000				
	Financial service providers supported in delivering outreach strategies, financial products and services to rural areas				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	
	Financial service providers - Nombre	0	2	5				
Produit	Functioning multi-stakeholder platforms supported				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the
3.3 : Un parc agro-industriel	Functioning multi-stakeholder platforms - Nombre	0	0	1				

multifonctionnel et un incubateur sont créés en collaboration avec le secteur privé dans le district de Zanzan.

--	--	--	--

governing structures

Matrice intégrée des risques du projet

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
<i>Fragility and Security</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Governance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Political Commitment</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Policy alignment</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Élevé
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Relevance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	Moyen	Moyen
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Project External Audit</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B2 Assessment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Moyen
<i>Vulnerability of target population and ecosystems to climate variability and hazards</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Greenhouse Gas Emissions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>

<i>Labour and working conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Indigenous people</i>	Faible	Faible
<i>Cultural heritage</i>	Faible	Faible
<i>Resource efficiency and Pollution Prevention</i>	Elevé	Elevé
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Parties Prenantes	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder grievances</i>	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder Engagement / Coordination</i>	Moyen	Moyen
Risque Global	Substantiel	Substantiel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Fragility and Security	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Security conditions unfavorable to the implementation of 2PAI-E (increased terrorist attacks and threats to business operations) • Rising flow of refugees, especially as long-standing conflicts continue in neighboring countries and as growing climate disaster risks raise socioeconomic stresses 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Geographic targeting outside of the red zones • Inclusion of migrants and displaced people in the social engineering of the project • Careful approach to the deployment of activities 		
Macroeconomic	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Increasing inflation due to commodity and food international prices leading to decreased domestic purchasing power 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Boost agriculture investments and production in the target areas (increased food- security and self-sufficiency) 		
Governance	Moyen	Moyen
Risque: <p>Improved Public Financial Management with adoption of computerized systems for management that improves transparency in budgeting and procurement processes creates less opportunities for corruption (2023 IPMC scores of 40/100 has improved with gain of 3 points as compared to Y2022 and gain 12 steps).</p> <p>Political Instability: A history of political tension and conflict can disrupt progress and hinder long-term planning especially for the next election year of 2025.</p> <p>Improved Institutional Capacity: Government institutions have improved their capacity and national execution is gradually gaining momentum amongst UN agencies.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Establishment of clear and transparent selection criteria for beneficiaries and service providers</p> <p>Implementation of a grievance redress mechanism for stakeholders to report concerns about project execution</p> <p>Inclusion of training components in the project for local stakeholders on project management, financial literacy, and anti-corruption practices and partnerships with local civil society organizations (CSOs) to enhance project oversight and beneficiary participation</p> <p>Collaboration with other IFIs working in Côte d'Ivoire to harmonize approaches and leverage collective efforts to strengthen governance</p>		
Political Commitment	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Upcoming elections in 2025 • New orientations diverting public financing and attention from the agro-pôle approach • Potential for destabilisation due to the terrorists' attacks and tensions from neighbouring Burkina Faso 	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quarterly update of risk and political commitment through project governance and engagement with Government authorities • Strategic adjustments at mid-term review • Coordination with local security authorities and adherence to security procedures 		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Policy Development and Implementation	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agro-pole approach not inclusive and pro-poor 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strong emphasis on social inclusion and enhancing stakeholder participation and capacity building in the functioning of rural infrastructure (social engineering) , including the selection of investments, infrastructure management/governance, and strengthening grassroots organizations. 		
Policy alignment	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • New orientations diverting public financing and attention from the agro-pôle approach 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strategic adjustments at mid-term review • Agility of the project governance to swiftly adapt to new policy orientations 		
Contexte environnemental et climatique	Elevé	Elevé
Project vulnerability to climate change impacts	Elevé	Elevé
<p>Risques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation des sols pourrait réduire la productivité des principaux produits agricoles dans la zone 2PAI-E. 2. Les ravageurs et la pollution du sol et de l'eau par les produits agrochimiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de la zone 2PAI NE 	Elevé	Elevé

Mesures d'atténuation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives – y compris les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. 2. Développement des capacités et équipement pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques et promouvoir les activités de lutte intégrée contre les ravageurs. 		
Project vulnerability to environmental conditions	Substantiel	Substantiel
Risque: <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation des sols pourrait réduire la productivité des principaux produits agricoles dans la zone 2PAI-E. 2. Les ravageurs et la pollution du sol et de l'eau par les produits agrochimiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de la zone 2PAI NE. 	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Mesures d'atténuation: <ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives - y compris les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. 2. Développement des capacités et équipement pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques et promouvoir les activités de lutte intégrée contre les ravageurs. 		
Portée du projet	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Technical Soundness	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: <p>Le risque que des facteurs de conception technique, tels que la surcomplexité, la sur/insuffisance d'ambition ou d'innovation, une incorporation inadéquate des leçons apprises et des meilleures pratiques, une faible justification économique, sociale, d'inclusion et de durabilité environnementale, des fondements analytiques faibles (notamment parce que ceux-ci peuvent ne pas être disponibles), ou une conception excessivement rigide, puissent compromettre la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet.</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique auprès de l'UCP et supervision par le Bureau FIDA pour permettre une bonne compréhension des approches techniques du projet. • Facilitation de l'accès au crédit. • Prise de mesures incitatives pour la mobilisation du secteur privé. • Appui à l'élaboration de plans d'affaires justifiant la durabilité économique, sociale et environnementale des investissements. • Mise en place d'un mécanisme de ciblage inclusif et de systèmes de gouvernance et de gestion inclusifs des investissements. • Revue des approches et stratégies du projet lors de missions de supervision et de revue à mi-parcours . • Promotion de l'intensification durable de la production végétale, animale et halieutique, par le soutien à la diffusion de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement. • Développement de synergies d'action avec d'autres partenaires au développement. 		
Project Relevance	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Agro-pole approach not suitable to the socio-economic conditions of the area • Private sector (SMEs, large agribusiness and financial institutions) failing to show interest to invest in the project area 	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Pre-design studies and flexibility to adapt the approach to context of the area • Systematic consultation and engagement of value chain organizations, SMEs and large enterprises and financial institutions during project design • Specific • Private sector incentives and enabling environment (component 3) 		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
Monitoring and Evaluation Arrangements	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Weak monitoring and evaluation system 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Set up a computerised and georeferenced monitoring and evaluation system with a regularly updated database • Strengthen institutional capacity for performance monitoring, coordination, supervision, and results management, etc. 		
Implementation Arrangements	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Limited mandate, capacity and incentive of lead agency (MEMINADERPV) to coordinate with other key public agencies (MIRAH, MCI, MINEDD, etc.) • Weak coordination/synchronization among co-financiers (i.e. AfDB and IFAD) • Delayed start of project 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Involvement of key public institutions (MIRAH, MCI, MINEDD, etc.) during design • Role of Unit of coordination and monitoring of IFAD projects • Agreement reached between financiers on separation of responsibilities in financing • Define sequencing where required and ensure IFAD financing covering the essential social mobilization and social engineering interventions • Single Project Implementation Unit (AfDB and IFAD) • Agreement IFAD/AfDB on common system for planning, reporting and monitoring, including joint supervision missions • Use of FIPS/start-up advance and AfDB's PFF to finance preparatory studies and recruit Project Implementation Unit • Role of Unit of coordination and monitoring of IFAD projects • Pre-identification of expertise required to guarantee efficient project inception 		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Project External Audit	Moyen	Moyen
Risque: <p>Delays in submission of audit report. The scope of the mission may not cover expenditures incurred by implementing entities.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Auditor recruitment and appointment will be done at the start of the financial year.</p> <p>The project's institutional arrangements allow for the appointment of adequate external auditors and the ToRs (to be reviewed by IFAD) will include field visits and specific report on findings of physical controls of goods, services and works</p>		
<p>Project Accounting and Financial Reporting</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Poor policies and procedures, lack of qualified accountant staff (capacity staff) and no familiarity with new OHADA accounting system and IFAD requirements</p> <p>Inaccuracy and delay in submission of IFR due to weak capacity of FM team</p> <p>Lack of familiarity of PCU team leading to some delays in recording of expenditures as well as preparation of periodic financial reports</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) the project will adopt the New OHADA Framework (SYCEBNL) accounting system. Accounting procedures will be documented in the procedure manual.</p> <p>(ii) The FM team headed by a RAF recruited on competitive basis.</p> <p>(iii) Training on IFAD FM procedures will be provided to the staff as needed.</p> <p>(iv) A computerized accounting system will be used; IFR and FS will be automated</p> <p>(v) IFR and financial statements formats will be agreed on at project negotiations.</p> <p>(vi) FM team of the PCU recruited on competitive basis and capacity building planed before project effectiveness</p>		
<p>Project Internal Controls</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Internal control system may be weak due to weak FM capacity of the team. The lack of procedures manual may lead to inappropriate use of the funds and delays in financial report.</p> <p>The Steering Committee may not be effective; the manual may not be available at project effectiveness</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Finalization of the FM procedures manual and training on the use of the manual will be a condition of effectiveness.</p> <p>(ii) Internal audit functions will report directly to the steering committee or projects oversight unit in the MOF</p> <p>(iii) FM capacity of all implementing partners will be assessed, and IFAD fiduciary clauses included in all contracts with partners</p>		
<p>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</p>	Élevé	Élevé
<p>Risque:</p> <p>(i) Risk of misused of funds and delays in payment of invoices/expenditures of activities implemented by various actors.</p> <p>(ii) Delays in approval of withdrawal applications by Directorate of Treasury leading to cash shortages for PCU to pay expenditures.</p> <p>(iii) Ineffectiveness of public accountant and financial controller functions leading to payment of ineligible expenditures</p>	Élevé	Élevé

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Payment requests will be approved by the Coordinator prior to payment of funds to contractors or consultants and implementing entities.</p> <p>(ii) Compliance with Decree 475 by all actors (financial controller and project public accountant).</p> <p>(ii) Scope of work of internal as the external auditors include regular field visits (physical controls of works, goods and services acquired).</p> <p>(iii) Adequate budget allocated to Internal auditors to conduct periodic controls and training of Financial Controller & public accountant on IFAD procedures</p>		
<p>Project Budgeting</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>(i) weak capacity at the PCU and implementing entities to prepare and submit accurate work program and budget;</p> <p>(ii) weak consolidation of budgets; and</p> <p>(iii) weak budgetary execution and control;</p> <p>(iv) cost overrun or under run and reasons not detected in a timely manner</p> <p>(v) delays in issuing of budget appropriation notifications</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Early start of budget bottom-up consolidation;</p> <p>(ii) sharp scrutiny for realistic estimates and budget phasing by quarter for IFAD no-objection;</p> <p>(iii) effective budget-module installed at accounting software to monitor deviations; AWPB reviewed and approved by the steering committee.</p> <p>The project Financial Procedures Manual will define the arrangements for budgeting, budgetary control and the requirements for budgeting revisions. IFR will provide information on budgetary execution and analysis of variances between actual and budget.</p>		
<p>Project Organization and Staffing</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Interference of the government in the recruitment process of PCU staff, and delays in the issuing of ministerial orders for the exercise of the mandate of key personnel.</p> <p>In addition, the inadequacy of the staff arrangements between IFAD and AfDB could have an impact on project implementation.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Key personnel will be recruited through an independent competitive procedure, and the terms of reference will be approved by IFAD and the AfDB. The two financiers will agree on a timetable for the issuance of letters of appointment of CCP staff; Involvement of the Prime Minister's Office for rapid signing of all decrees (ratifications) necessary for the start of the project; Provision of a start-up advance as soon as the project is ratified; Staff recruitment launched as soon as negotiations on the Financing Agreement are finalized. • The Project Coordination Unit (PCU) will have autonomy for administrative and financial management, programming and budgeting. Modalities for funding transversal positions will be laid down between IFAD and AfDB. 		
<p>Passation des marchés relatifs au projet</p>	Moyen	Moyen
<p>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Risque :</p> <p>Cadre légal et réglementaire présente quelques incomplétudes par rapport aux exigences du FIDA (DSNAO datant de 2013 et en non-conformité sur plusieurs politiques du FIDA, absence d'exigence par le CMP du caractère public des</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

séances d'ouverture des offres de Biens et Travaux ; absence d'un délai maximum légal pour la publication des résultats d'Appel d'offres sur le portail des marchés publics; etc.)		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA en cas de manquement de la réglementation nationale sur des aspects spécifiques. <p>Il est impératif de veiller à ce que le public ait un accès transparent aux informations concernant les procédures de marchés publics mises en œuvre dans le cadre du projet. Pour ce faire, il est possible, par exemple, de diffuser ces informations sur le site internet du projet, en publiant une notification générale au début des marchés, en diffusant régulièrement des annonces de sollicitation de propositions par les canaux appropriés, et en communiquant les décisions finales par les mêmes moyens.</p>		
A.2 Institutional Framework and Management Capacity	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>L'ANRMP est dans la voie de professionnalisation du métier en réalisant le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics en ciblant les participants, les acteurs principaux dans la mise en œuvre de la passation de marchés dans les institutions concernées (Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS), Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), des Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères). Cependant, il reste encore des risques que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés et en disponibilité de personnel compétent</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ○ Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants. ○ Inclure les organes de contrôles (ANRMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA 		
A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 3 est à un niveau modéré. ○ Les activités d'acquisition publique et pratiques du marché sont globalement conformes sauf pour quelques points sur le suivi et contrôle. 	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p>		
A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>La Côte d'Ivoire a acquis une reconnaissance internationale pour ses initiatives proactives dans la lutte contre la corruption, ce qui se reflète par son ascension dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2023 de Transparency International. Le pays a progressé de trois points et douze échelons en un an, passant d'un indice de 37/100 et une 99ème place en 2022, à un indice de 40/100 et une 87ème place en 2023. Cette avancée est attribuable aux réformes</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

juridiques et institutionnelles entreprises depuis plus de dix ans, ainsi qu'aux efforts concertés pour exposer et combattre la corruption. Les initiatives notables incluent l'établissement du Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF), de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Criminels (AGRAC), et la création de plateformes pour le signalement et la dénonciation de la corruption. Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire doit persévérer dans son combat contre la corruption, un obstacle majeur au développement national et à l'intégrité institutionnelle.		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque de corruption. o Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.) o Mettre au niveau des contrats du personnels du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique. o S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations 		
<i>(i) B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque : Le projet a un niveau de complexité moyenne et nécessite des appuis techniques au démarrage de la part du ministère d'État, ministère de l'agriculture et du développement rural (MEMINADER), et des partenaires	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : Formation sur les réglementations en vigueur: national et FIDA de toutes les parties prenantes. s'assurer de la supervision des partenaires		
B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque : Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés (par rapport à l'expérience des deux projets en cours)	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Il est impératif de soumettre un plan annuel de passation de marchés, avec une mise à jour trimestrielle. Ce plan doit inclure la méthode de sélection des marchés, ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter. De plus, il doit englober les principaux contrats, conformément au manuel. o Renforcer la capacité du personnel en charge de la PM dans le traitement des dossiers de passation de marchés conformément aux Directives et au Guide pratique du FIDA (planification, respect des procédures, qualité des documents, classement et archivages, lutte anticorruption, mécanisme de gestion des plaintes...). o Sortir systématiquement les indicateurs de performance de passation des marchés du projet et en discuter avec l'équipe du projet (chaque quinzaine, etc.) 		
Projec Procurement Overall	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: 1. Cadre légal et réglementaire : Le cadre actuel présente certaines lacunes par rapport aux exigences du FIDA. Notamment, la DSNAO datant de 2013 ne se conforme pas à plusieurs politiques du FIDA. De plus, le Code des Marchés Publics (CMP) ne prévoit pas explicitement la publicité des séances d'ouverture des offres pour les biens et travaux, ni de délai maximum légal	Moyen	Moyen

<p>pour la publication des résultats d'appels d'offres sur le portail des marchés publics.</p> <p>2. Professionnalisation de l'ANRMP : L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) s'engage dans la voie de la professionnalisation. Elle met en place un programme d'accréditation professionnelle pour les acteurs des marchés publics. Ce programme cible les participants clés impliqués dans la passation des marchés au sein d'institutions telles que le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), ainsi que les Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères. Cependant, des risques subsistent quant à la limitation des capacités en matière de passation de marchés et à la disponibilité de personnel compétent.</p> <p>3. Capacité nationale en passation des marchés : Bien que la capacité nationale en passation des marchés publics soit globalement solide, il existe un risque de faible maîtrise des procédures et politiques du FIDA. Par conséquent, il est probable qu'un certain retard se produise dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés.</p> <p>La capacité nationale en passation des marchés publics existant et est assez bien fournie. Toutefois, le risque de faible maîtrise des procédures et politiques du FIDA existe. Il y aura probablement un retard dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés</p>		
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet doit impérativement respecter les obligations des directives du FIDA intitulées "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets". En cas de non-conformité avec la réglementation nationale sur des aspects spécifiques, il est recommandé d'utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>Pour garantir la transparence, il est essentiel que le public ait un accès transparent aux informations concernant les procédures de marchés publics mises en œuvre dans le cadre du projet. À cette fin, plusieurs mesures peuvent être prises, telles que la diffusion de ces informations sur le site internet du projet, la publication d'une notification générale au début des marchés, la régulière diffusion d'annonces de sollicitation de propositions par les canaux appropriés, et la communication des décisions finales par les mêmes moyens. De plus, il est recommandé d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet. Cette expertise contribuera à assurer une gestion rigoureuse des marchés.</p> <p>La formation continue des personnes en charge des achats est également essentielle. Elle doit couvrir les différents aspects de la passation de marchés, notamment les services, les biens et les consultants.</p> <p>Enfin, il est conseillé d'associer les organes de contrôle tels que l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), ainsi que les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet, aux formations et ateliers initiés par le FIDA.</p> <p>Il faut que le projet s'assure : (i) d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ; (ii) former en continue les personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants ; et (iii) soumettre le plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel</p>		
<p>Impact environnemental, social et climatique</p>	Moyen	Moyen
<p>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mettre en œuvre des interventions climato-résilientes (utilisation de semences adapté au climat, utilisation des techniques de gestion durables des sols</p>		

(CES/DRS), agroforesterie, aménagement hydroagricoles pour rationaliser l'utilisation de l'eau ...) en vue de réduire la vulnérabilité populations.		
Greenhouse Gas Emissions	Moyen	Moyen
Risque: Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Mettre en œuvre des activités sobre en carbone (agroforesterie, installation de biogaz, efficacité énergétique, promotion des énergies solaires et des pratiques agro-écologiques).		
Physical and Economic Resettlement	Moyen	Moyen
Risque: Le projet pourrait être confronté au risque de déplacement économique et physique avec un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Veiller à mettre en œuvre de consentement donné librement en connaissance de cause(CPLCC) dans le cadre des consultations des parties prenantes du projet ; Mettre en œuvre le cadre d'action de réinstallation (CAR)		
Community health, safety and security	Substantiel	Substantiel
Risque: Intoxication due à l'utilisation de traitements agrochimiques, à une mauvaise manipulation lors du transport, du stockage ou de la réutilisation des emballages. Intoxication des personnes par la consommation d'eau polluée Intoxication des personnes par la persistance des produits sur les plantes traitées Intoxication des animaux par la consommation d'eau, de résidus de stockage ou de plantes traitées La propagation de maladies telles que le VIH/SIDA et le COVID-19 est probable en raison des circuits de transformation et de distribution.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Produire un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique ou une évaluation abrégée de l'impact environnemental et social. Élaborer un plan de gestion des nuisibles et des pesticides qui reflète les exigences pertinentes des normes de santé et de sécurité communautaires du SECAP.		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
Risque: Conditions de travail dangereuses Violations des droits du travail Recours au travail forcé et au travail des enfants	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Entreprendre une évaluation environnementale et sociale afin d'évaluer les risques et les impacts sur la main-d'œuvre et les conditions de travail. Promouvoir l'égalité des chances pour les travailleurs, soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective en conformité avec les lois nationales sur l'emploi et le travail et les engagements internationaux. Sensibilisation par la radio, les agents de vulgarisation et les dirigeants communautaires contre le travail des enfants et le travail forcé Renforcer la résilience des jeunes pour protéger les enfants des conditions de travail difficiles		
Indigenous People	Faible	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces	Faible	Faible

pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.		
Mesures d'atténuation: Veiller à la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes avec une participation inclusive et l'application du consentement donné librement en connaissance de cause.		
Cultural Heritage	Faible	Faible
Risque: Expansion des pratiques agricoles et commerciales dans le parc national de la Comoé, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: S'assurer que les activités du projet n'interviendront pas dans le parc national de la Comoé et qu'il n'y aura pas d'impact sur le reste du patrimoine culturel de la région. Renforcer la capacité des groupes cibles et des parties prenantes concernés à éviter les incidences négatives potentielles et les risques pour le patrimoine culturel. Évaluer si la confidentialité des éléments du patrimoine culturel doit être incluse dans la divulgation de l'information. Élaborer un plan ou un cadre de gestion (ESCOMP/F) qui reflète les exigences pertinentes des normes relatives au patrimoine culturel dans le SECAP et contrôler toutes les mesures d'atténuation. Respecter les réglementations locales, nationales, régionales ou internationales en matière de patrimoine culturel et les plans de gestion des zones protégées existantes.		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Élevé	Élevé
Risque: Pollution de l'environnement	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation à l'utilisation des engrais et des pesticides, à la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets et à la gestion rationnelle des ressources en eau Surveillance régulière des bassins versants Évaluations de l'impact environnemental et social des initiatives entrepreneuriales Mise en place d'un comité de maintenance pour les infrastructures en service		
Biodiversity Conservation	Moyen	Moyen
Risque: Pressions humaines sur les zones protégées et la biodiversité (fragmentation des milieux naturels et des cours d'eau, déforestation pour le charbon de bois, etc.) Effets du changement climatique qui modifient l'aire de répartition des espèces	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Etude de faisabilité multidimensionnelle avant la mise en place des activités Exploitation de sites dédiés et adaptés Respect du SECAP et des normes nationales Approches intégrées de l'agroforesterie Restauration des ressources naturelles et aquatiques grâce aux techniques CES/DRS Formations sur la gestion durable des pâturages et des terrains de parcours, réduisant la pression sur les savanes et l'eau		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Stakeholder Grievances	Moyen	Moyen
Risque: Il existe un risque que le projet 2PAI NE dispose de procédures inefficaces de règlement des griefs/plaintes (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes PESEC du FIDA, de fraude, de corruption etc), ce qui conduit à des plaintes non traitées de la part des parties prenantes, susceptibles de compromettre la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs de développement.	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet 2PAI NE s'engage à (i) maintenir une gestion solide des connaissances, une diffusion de l'information et des engagements communautaires pour tenir tout le monde informé ; (ii) mettre en œuvre un Plan d'engagement des Parties Prenantes (PPP) simple et clair avec un cadre de recours et de résolution des plaintes/griefs, qui est porté à la connaissance de toutes les parties prenantes. Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) identifie les problèmes potentiels qui peuvent nécessiter un redressement et une atténuation des griefs, en fournissant un accès à l'information sur une base régulière pour aider à prévenir l'apparition de griefs en premier lieu, ou l'escalade à un niveau qui peut potentiellement compromettre la performance du projet</p>		
<p>Stakeholder Engagement/Coordination</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Plaintes des bénéficiaires pour motifs éventuels d'insatisfaction liée aux accompagnements apportés par les institutions ; motifs pouvant constituer un frein à l'atteinte des résultats du projet ;</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Evaluer périodiquement (trimestriellement ou semestriellement) l'apport des institutions publiques appuyées à travers des bilans d'activités et d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires afin d'apporter des corrections et amélioration aux encadrements et accompagnements qu'elles apportent aux bénéficiaires ;</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes ou de dénonciations lors de la mise en œuvre des clauses des contrats établis entre les petits producteurs et les unités de transformation et/ou les agrégateurs.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assister de manière effective les bénéficiaires dans le cadre de l'établissement des contrats en privilégiant les intérêts « Gagnant – Gagnant » de toutes les parties. Des clauses de prévention et de gestion des plaintes devront être incluses dans les contrats en se référant à des dispositions du MGP du projet. A cet effet, des canevas de contrats types peuvent être préparés et validés par l'UCP et les parties prenantes concernées.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes de bénéficiaires vulnérables potentiels relativement à l'insuffisance de transparence due au processus de sélection ;</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Organiser des campagnes d'information sur les critères d'éligibilité (en tant que bénéficiaires) avec l'implication des autorités préfectorales et coutumières ainsi que des ONG en la matière ;</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes ou désaccords liés à la mobilisation et la gestion des ressources financières liées aux « caisses villageoises ».</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Apporter des encadrements aux bénéficiaires dans le cadre d'établissement des accords et dispositions de mobilisation et de gestion des fonds (en portant une attention particulière à des clauses garantissant la transparence, les prises de décisions consensuelles, la gestion rationnelle des fonds, l'équité des accès aux fonds de la caisse, etc.) ;</p> <p>Veiller à opérationnaliser le MGP du projet tout en mettant un accent particulier sur la capacité de résolution et de clôture des plaintes.</p>		